

## Synthèse

# Monoparentalité et précarité

Comment définir le lien entre ces notions ?  
Au-delà de la dimension économique, quelles autres réponses ?

SYNTHÈSE DU PETIT DÉJEUNER DU PÔLE DU 8 JUIN 2015

VAL D'OISE



PÔLE DE RESSOURCES VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

## Sommaire

GÉRARD NEYRAND

Monoparentalisation et précarisation, des processus interactifs.....	p.3
Les résistances à la démocratisation des relations entre les sexes et dans les familles .....	p.4
Un dispositif d'écoute et d'aide pour sortir de la précarité monoparentale .....	p.9
Mise en place de l'action .....	p.9
Les difficultés des professionnels à répondre aux situations de monoparentalité précaire .....	p.9
Pour une optimisation des fonctionnements socio-institutionnels .....	p.11
En débat .....	p.12
Bibliographie de l'auteur .....	p.14

Être parent et vivre sans conjoint avec au moins un enfant de moins de 18 ans est une situation de plus en plus fréquente et en augmentation constante depuis les années 1970. Cette réalité familiale, qui concernait en 2011 en France métropolitaine, 1,5 million de familles, se caractérise en premier lieu par une surreprésentation des mères dans ces ménages (85 % des familles monoparentales).

Face aux référentiels sociaux et culturels traditionnels, cette mutation pose avec force la question de la place de ces femmes dans la société, dans la démocratie, de leur rapport à la maternité et au féminin, du lien tissé avec la paternité.

Ces tensions s'expriment par ailleurs dans un contexte où la réalisation des individus, prônée par la société comme un idéal, se confronte aux difficultés de vie multidimensionnelles de ces femmes. En effet, pour elles, occuper la position de « chefs de famille » est d'autant plus difficile que la précarité économique - un tiers d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté - se conjugue avec un isolement relationnel et une fragilisation psychologique. Ces derniers sont moins perceptibles de prime abord et les réponses apportées par les acteurs institutionnels et de la société civile sont encore trop rares.

Lors de ce Petit déjeuner organisé en juin 2015 avec Gérard Neyrand, le Pôle de ressources a proposé d'aborder les notions de monoparentalité et de précarité sous deux angles majeurs. Il s'est agi d'une part de répondre à la demande des acteurs intervenant auprès des femmes en situation de monoparentalité, d'une meilleure compréhension des spécificités de ce public et des logiques à l'œuvre pour celles qui se trouvent confrontées à des processus de précarisation. D'autre part, ce Petit déjeuner était une occasion d'engager une réflexion sur les modalités de soutien qui répondent à ces attentes et celles qui pourraient émerger à l'avenir.

# GÉRARD NEYRAND

En tant que sociologue, je travaille depuis de nombreuses années sur l'impact des mutations sociales sur la famille, et sur la façon dont l'action sociale peut être amenée à répondre aux difficultés que cette évolution a pu générer.

Mon propos va se référer à une recherche-action prenant pour cadre la ville de Marseille, et qui s'est intéressée à la façon dont les effets de ces mutations peuvent être lourds à supporter pour les personnes, en générant des situations monoparentales dont une proportion importante se retrouve sur la pente de la précarisation.

Cette recherche a été conduite à la demande de la Délégation régionale aux droits des femmes, avec la psychanalyste Patricia Rossi, et a été publiée sous le titre « Monoparentalité précaire et femme sujet » aux éditions Erès, rééditée en 2014.

Elle a été réalisée dans la perspective non seulement d'une meilleure compréhension des processus de précarisation et des difficultés que rencontrent les mères en situation monoparentale, mais aussi de la mise en place d'un soutien social et psychologique, dont l'essentiel a été produit par la co-auteur de ce rapport, Patricia Rossi.

Mon intervention sera structurée en trois temps : d'abord, l'explicitation des processus sociaux qui ont présidé à la montée et la précarisation de nombreuses situations monoparentales ; puis l'étude des réponses apportées sur le terrain ; enfin une interrogation sur les perspectives d'actions possibles en ce domaine.

## Monoparentalisation et précarisation, des processus interactifs

Pour rendre compte dans toute sa complexité de la situation des femmes qui se retrouvent à élever seules leurs enfants dans des conditions de grande précarité, il s'avère nécessaire d'éclairer les processus conjoints de monoparentalisation et de précarisation dont elles constituent en quelque sorte l'expression. Cet éclairage demande à ce que soit rappelée la genèse de la façon dont se sont réorganisés les rapports entre hommes et femmes

dans la famille et dans la société, et ce que cela signifie comme passage à un nouveau principe d'organisation sociale concurrent de l'ordre ancien, celui de la démocratie.

Depuis plus de deux siècles, nous fonctionnons en effet en référence à cet idéal de liberté et d'égalité caractéristique de la démocratie républicaine, et ce n'est que progressivement que celui-ci a trouvé sa

pleine expression au sein des rapports familiaux. Les difficultés et la lenteur de la mise en place de ce nouvel ordre jusqu'alors impensé, qui voit conjointement s'affirmer l'autonomie des individus, l'égalité des places et la liberté des conduites, rendent compte des contradictions dont ce processus n'a pas manqué d'être l'objet. La montée des situations monoparentales depuis les années 1970 constitue sans doute l'une des expressions les plus manifestes de ces contradictions.

Si à la fin des années 1960 nous sommes entrés dans la deuxième phase de la modernité démocratique, c'est sous l'effet de la mise en phase de plusieurs processus sociaux différents. Parmi ceux-ci et de façon très résumée : l'évolution des représentations sociales et des mœurs (favorisée par la généralisation des études longues à des fractions de plus en plus importantes de la jeunesse), la concrétisation des conditions d'investissement du travail salarié par les femmes, la progressive maîtrise de leur fécondité (grâce aux progrès de la médecine en matière de contraception). Ce qui a pour conséquence majeure la déliaison complète entre sexualité et procréation. Le rapport sexuel pour les femmes, et particulièrement pour les plus jeunes, peut désormais être complètement dégagé de l'acte procréatif.

Cela achève de saper les fondements de la conception traditionnelle du mariage, qui implique la nécessité de la virginité de la femme au mariage et sa fidélité sexuelle ensuite. Les jeunes filles modernes qui prennent la pilule n'ont alors plus à craindre de « tomber enceintes » et l'ordre patriarcal finit de s'effondrer, au moins au niveau des représentations sociales dominantes et de leur traduction juridique.

On sait que la loi de 1970 abolissant la puissance paternelle au profit du partage de l'autorité parentale entre père et mère signe symboliquement la sortie juridique de cet ordre. On sait aussi que dans de nombreux milieux - et pas seulement ceux d'origine étrangère - et dans de nombreuses circonstances cet ordre continue à fonctionner. Il convient alors de préciser les raisons et les conditions de cette perdurance, qui rend compte en grande part de la condition des femmes « chefs de famille » en situation précaire.

## LES RÉSISTANCES À LA DÉMOCRATISATION DES RELATIONS ENTRE LES SEXES ET DANS LES FAMILLES

En effet, les nouvelles valeurs portées par des représentants des couches moyennes cultivées désirant s'émanciper du mode d'éducation et de la vision de la famille qu'ils ont reçus voient leur diffusion se heurter à trois types de résistances, liées aux spécificités des générations, des milieux sociaux et des fonctionnements psychiques, sans parler des pesanteurs institutionnelles qui structurent le monde professionnel, politique et administratif.

### Une nouvelle génération porteuse de changement

À partir de ces années 1970, c'est une nouvelle génération de jeunes adultes plus instruits que leurs parents, baignant dans l'affirmation d'une culture jeune plus ou moins contestataire, sensibles aux discours critiques hédonistes, et porteurs des « nouvelles » valeurs de liberté, de jouissance, de dialogue, d'indépendance et d'égalité, qui va constituer la cheville ouvrière de cette mutation (Neyrand, 2009).

S'y affirmait là, au travers d'un conflit de générations qui prenait une dimension globale, la mise en place d'un nouveau système référentiel dans le domaine privé plus en accord avec les évolutions sociales et les valeurs hétérogènes de la démocratie. La redéfinition de la place des femmes y tient une position centrale, qui oblige à repenser tout l'ordre familial en donnant les mêmes droits sociaux et parentaux aux deux sexes, alors qu'en parallèle le rapport à l'enfant s'y trouve profondément bouleversé avec l'affirmation du sujet enfantin, de son autonomie et de ses droits.

L'idée même de conflit de générations tend par la suite à disparaître, dans la mesure où le déclin de l'autorité parentale coercitive s'accompagne de la montée du dialogue comme nouveau principe de régulation dans la famille... sauf à ce que les situations où le dialogue ne peut être mis en oeuvre signalent les difficultés d'affirmation d'une nouvelle autorité parentale, si ce n'est sa vacance. De là, découlent les accusations de « démission parentale » envers ceux dont les origines et la faiblesse de leurs capitaux culturels ne leur permettent pas de maîtriser le nouvel ordre symbolique en vigueur.

D'où, également, la montée d'un discours nostalgique à l'égard d'une autorité paternelle antérieure qu'il s'agirait de restaurer, au mépris du partage nouvellement instauré de cette autorité (Castelain Meunier, 2002 ; Le Camus, 2002).

Or, l'importance de cette évolution fait que tout retour en arrière est impossible. Le mariage a changé de sens, il s'est personnalisé, ouvrant la porte aussi bien à l'ère du démariage qu'à celle de la monoparentalisation potentielle que ce processus a ouvert. Les places parentales ne sont plus instituées de la même façon. Il s'agit alors de penser les conditions de la transition d'un ordre à l'autre pour une meilleure régulation de celle-ci, et pour pouvoir répondre aux dysfonctionnements familiaux tels que la précarisation monoparentale.

#### **Des milieux qui résistent à la reconfiguration des normes de la vie privée**

La confrontation des nouvelles valeurs familiales portées par les couches moyennes cultivées et devenues système de référence global, aux habitus des couches populaires en la matière, ne s'effectue pas sans conflits.

La montée du chômage et la précarisation des emplois les moins qualifiés (Boltanski, Chiapello, 1999), contribuent à une fragilisation globale des situations familiales des plus démunis, qui risque d'autant plus de déstabiliser les familles que celles-ci se pensent de façon unitaire, quasi-symbiotique. Elles sont basées sur un couple conçu comme une entité indissoluble, un « couple unité organique » selon l'expression d'Irène Théry (2000), et sont loin d'adhérer sans réserve au nouveau modèle moderne du « couple duo ». La séparation, dès lors, constituera une catastrophe identitaire dont beaucoup auront du mal à se relever, en particulier les pères.

Ces familles se retrouvent d'autant plus dépourvues des ressources symboliques nécessaires à l'instauration d'une coparentalité après la séparation qu'elles sont plus soumises à une précarité économique, dont l'impact identitaire peut lui aussi s'avérer dévastateur. Le chômage peut susciter une fuite dans l'alcool ou l'autodestruction

qui ne manquera pas de remettre en question l'équilibre conjugal et familial, notamment par la violence dont bien souvent elle s'accompagne. La séparation conjugale participe alors d'un processus de désaffiliation qui peut conduire certains des pères ainsi déstabilisés à l'errance, et des mères à s'accrocher à leur enfant comme à ce qui les empêche de sombrer. Ce d'autant plus que se sont estompés les cadres d'une sociabilité antérieure et d'une solidarité de groupe que le processus général d'individualisation porté par la modernité n'a fait qu'aggraver. La gestion démocratique de l'après-séparation prônée par les couches moyennes et les institutions n'est de ce fait pas possible.

L'envers d'un individualisme positif porteur d'émancipation est bien alors cet individualisme négatif dont parle Robert Castel (1995), qui isole des individus démunis, privés du soutien que leur procuraient autrefois le collectif de travail et les solidarités de proximité. On conçoit alors l'importance des difficultés que des séparations conjugales dans un tel contexte peuvent générer, difficultés relationnelles entre les ex-conjoints et dans le rapport des pères à leurs enfants, et difficultés socio-économiques des mères confrontées aux nécessités d'une survie familiale qu'elles doivent bien souvent affronter seules. Monoparentalisation et précarisation s'avèrent alors intimement liées.

#### **Les injonctions contradictoires de l'interculturalité**

La question se complexifie un peu plus lorsqu'on se trouve en présence de familles issues de l'immigration, du fait parfois de l'importance des décalages et des contradictions existant entre les systèmes matrimoniaux d'origine et le système français. Les divergences peuvent concerner les membres de la famille de façon très différente selon leur sexe et selon leur génération, ne serait-ce que parce que ceux-ci sont loin d'être interpellés de façon identique par la confrontation à la société française.

Quelles que soient les inflexions spécifiques des difficultés selon les contextes particuliers, la constante qui se dégage pour certaines femmes issues de cultures traditionnelles est la difficulté à assumer une conjugalité satisfaisante au sein de mariages arrangés par les familles.

L'exacerbation des tensions dans la confrontation avec le mode de vie français peut générer chez certains époux une violence réactive qui ne fera que conforter les femmes dans leur insatisfaction et pourra les amener à envisager une solution que le contexte occidental autorise : la séparation.

La question d'une coparentalité ne se pose alors même pas. La femme garde les enfants, et le mari, s'il reste en contact, ne les verra que très épisodiquement. Pas question dans la plupart des cas d'une aide financière de sa part à la mère, ce serait reconnaître le bien fondé de la séparation. Certaines femmes se retrouvent alors très en difficulté, entre autres celles qui ne peuvent bénéficier d'allocations de soutien du fait de leur situation non encore régulière sur le territoire français.

La précarité des femmes d'origine étrangère qui se retrouvent en position de chef de famille apparaît ainsi très fréquente et spécifique : elle participe à la fois des contradictions interculturelles et des difficultés d'intégration à la société française, et met en jeu l'exacerbation des tensions entre les sexes et la redéfinition des positions parentales. Si l'on y ajoute que les difficultés économiques, la montée du chômage et la précarisation de l'emploi ont particulièrement touché ces populations, pour la plupart peu qualifiées, on comprendra que les situations de précarité monoparentales se retrouvent avec une fréquence importante chez les femmes d'origine étrangère, même si elles ne sont pas toujours comptabilisées. On comprendra aussi que les travailleurs sociaux qui y sont confrontés éprouvent des difficultés aussi bien à comprendre leur complexité qu'à pouvoir les soutenir.

Plusieurs processus s'entrecroisent ainsi pour rendre compte aussi bien de la croissance des situations monoparentales que de leur précarisation. Ils définissent le cadre d'une tendance à la monoparentalisation précaire qui constitue l'envers d'un processus de démocratisation des relations familiales non maîtrisé, et qui fait porter à ceux qui disposent des plus faibles ressources culturelles et matérielles le poids le plus important de la modernisation.

La capacité des femmes à assumer leur nouvelle position parentale, sur un plan à la fois psycho-éducatif et socio-économique, c'est-à-dire à

s'inscrire dans la société comme mères, mais aussi comme femmes, travailleuses, citoyennes et sujets, demande bien souvent à être soutenue pour advenir, et éviter que la spirale de la précarisation, économique, sociale et relationnelle, n'aille en s'accroissant. Ce n'est qu'à cette condition qu'une éventuelle réinscription de la paternité dans la logique familiale peut être envisagée à une autre place, différenciant clairement le parental du conjugal aboli. L'importance de la société civile et des travailleurs sociaux est à cet égard manifeste, mais l'efficacité de leur soutien dépend sans doute autant des moyens institutionnels qu'ils peuvent avoir à leur disposition que de la clarté donnée aux objectifs d'intégration de ces mères précarisées à la société moderne.

Pour la femme désemparée, la situation monoparentale qui s'ensuit parfois ne peut alors qu'être doublement précarisante, socialement et psychologiquement, alors qu'elle se trouve appelée à exercer sur tous les plans une position parentale qu'elle assumait essentiellement au niveau éducatif. Souvent sans argent et sans relations, éloignée du monde du travail, coupée de sa famille, qui n'est pas là, ou la rejette, (ou dont la situation est, elle aussi, très précaire), déprimée, dénarcissée, mal logée, appauvrie, insécurisée... le repli sur la relation à l'enfant reste la bouée de sauvetage qui l'empêche de sombrer.

La lutte pour la survie et le désir de garder sa dignité l'obligent alors à affronter des institutions qu'elle connaît mal, quémander des secours, se battre, essayer de restaurer une image de soi souvent complètement dégradée, trouver du travail, retrouver une place sociale. C'est là que le soutien des institutions et des travailleurs sociaux s'avère le plus indispensable.



# Un dispositif d'écoute et d'aide pour sortir de la précarité monoparentale

La tentation de régresser dans une relation symbiotique avec l'enfant est pour la mère toujours présente, mais certaines femmes parviennent à réagir et s'adressent aux services sociaux et aux associations pour obtenir une information, demander une aide, sortir de l'isolement, pouvoir parler. Ce sont ces femmes que nous avons rencontrées, et avec lesquelles nous avons constaté l'ampleur du travail de subjectivation et d'intégration sociale possible.

Ce travail s'est mis en place avec l'idée que la précarité des mères, loin de ne concerner que le niveau socio-économique, était aussi une précarité sociale, relationnelle et psychologique, et demandait tout un travail de resubjectivation porté par l'écoute qu'a pu réaliser la psychologue, et par sa collaboration avec les intervenants sociaux.



## MISE EN PLACE DE L'ACTION

Celle-ci s'est intégrée aux équipes concernées par l'action : Centre d'Orientation de Documentation et d'Information des Femmes (1er) , Centre Ressources Femmes (3e), Centre social Mer et Colline (8e), Centre social Belsunce (1er).

Notre souci a été de sensibiliser un public de femmes qui n'est pas toujours directement demandeur alors que les travailleurs sociaux repèrent des besoins et sont préoccupés des situations sociales et familiales très fragilisées. Deux types de réticences ont dû être levés, celles des travailleurs sociaux, pour lesquels adresser une femme à un psy n'est jamais simple, et celles de certaines mères, reculant devant ce que pourrait signifier la rencontre d'une psychologue. Une analyse en commun des situations et leurs difficultés a permis que le travailleur social saisisse le sens de la liaison à établir et puisse aider les femmes à investir l'intérêt d'un travail psychologique. Ont été proposés aux femmes des entretiens individuels ou collectifs. Les entretiens ont permis à certaines femmes de retrouver le fil d'une histoire leur appartenant, et dénouer bien des blocages. En groupe, nous avons choisi des thématiques et des formes différentes selon les sites en abordant des questions en rapport avec leur réalité

quotidienne.

L'importance du travail de resubjectivation qu'ont pu effectuer la plupart de la centaine de femmes reçues, a permis de mesurer l'intérêt d'un tel dispositif alliant un soutien social, fourni par les différents intervenants sociaux, et un soutien psychologique. Il a montré l'intérêt d'une écoute ouverte à la dimension psychologique, et la nécessité que les professionnels en fonction d'accueil puisse être sensibilisés à ce type d'écoute, alors même que dans la plupart des institutions ils rencontrent beaucoup d'obstacles à une véritable prise en charge de ces situations.



## LES DIFFICULTÉS DES PROFESSIONNELS À RÉPONDRE AUX SITUATIONS DE MONOPARENTALITÉ PRÉCAIRE

En effet, face aux problèmes que rencontrent les mères seules, et plus particulièrement les plus précarisées d'entre elles, les demandes et les questions qui sont adressées aux professionnels ne trouvent pas toujours de réponses et génèrent bien souvent un malaise, que chaque intervenant gèrera à sa façon. Les professionnels se trouvent en effet dans une position bien délicate. Ils sont pris entre les législations et les contraintes institutionnelles, différentes selon les structures, la gamme d'outils qu'ils peuvent mobiliser et la complexité de chaque histoire à laquelle ils sont confrontés, la détresse sous-jacente, l'importance des moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour vraiment résoudre le problème posé. Ils se sentent ainsi bien souvent en porte-à-faux, et essaient de répondre avec les "moyens du bord", fréquemment inadaptés ou insuffisants.

La rupture ou l'absence du père, qui constitue le fait générateur de la situation monoparentale, entraîne deux types de difficultés, socio-économiques et psycho-relationnelles, majorées par la spécificité de certains publics accueillis, et l'éloignement qu'ils manifestent à l'égard des normes de référence des intervenants sociaux. Les travailleurs sociaux sont très conscients de ces différences, mais bien peu se déclarent capables de bien les comprendre et de pouvoir les gérer. La conclusion logique est un appel à une formation sur le sujet qu'expriment beaucoup d'entre eux.

Face à cette spécificité de situation des mères, de leurs difficultés et des risques qui les menacent, quelles réponses peuvent habituellement apporter les organismes ?

Celles-ci sont multiples mais ne se situent pas à la hauteur des besoins rencontrés. Certains organismes limitent leur action à la diffusion de l'information et à l'orientation vers les instances appropriées, mais d'autres, de par leur position propre dans le champ social, sont amenés à proposer des actions spécifiques d'aide ou de soutien. Ces organismes se trouvent en fait devant une contradiction inhérente à la définition de leur action en tant que référent social, car l'objectif d'insertion se heurte à une force d'inertie très importante de beaucoup de mères en difficulté, parce que leur isolement, leur faible qualification et leurs difficultés psychologiques, en d'autres termes leur faible niveau d'intégration sociale ne leur permet pas d'initier facilement une dynamique d'insertion. A propos des femmes d'origine étrangère, qui peuvent représenter jusqu'à un tiers des situations de précarité, cette référente sociale RMI rappelle : « *Beaucoup ne savent pas lire et écrire le français. Il y a nécessité d'engager un processus d'alphabétisation avant la recherche d'emploi. Avant de parler emploi, il faut parler droit à la santé, gestion budgétaire, nécessité de sortir de chez elles et de casser des habitudes de repli sur l'enfant...* ».

On voit bien qu'à la spécificité des difficultés rencontrées par ces femmes se doit de répondre une attitude compréhensive, et un type d'écoute de la détresse psychologique auquel beaucoup d'intervenants ne sont pas formés. Du coup, certaines mères supportent mal les interventions, qu'elles vivent comme une ingérence les disqualifiant, et ne font pas alliance avec les services sociaux jusqu'à parfois une détérioration de leur situation et une dérive possible des enfants. Elles ne sont pas sans savoir leur nécessité d'être aidées, mais peut-être ont-elles peur de l'effondrement, si l'on touche à des points de souffrance relatifs à la dépendance affective.

Les mécanismes de défense tiennent jusqu'à ce que ça craque. Il est alors à souhaiter pour elles, lorsqu'elles se retrouvent en situation de crise, qu'elles ne se heurtent pas à cet autre obstacle que sont les blocages administratifs.

Dans ces situations, le travail effectué par le milieu associatif revêt une importance essentielle. En effet, constatant le déficit d'intégration sociale dont souffraient un nombre croissant de parents et l'insuffisance de réponses pertinentes proposées par les institutions, de plus en plus de démarches privées, ont émergé, émanant bien souvent de professionnels du relationnel ou du social. Destinées à combler les manques des réponses institutionnelles, elles sont venues aider à la diffusion d'idées nouvelles, à la mise en place de solutions originales, à la propagation de pratiques innovantes.

C'est dans un deuxième temps que les institutions se trouvent amenées à vouloir articuler à leurs propres pratiques ces pratiques novatrices, légères et instaurant une proximité à l'égard des publics que le caractère rigide de l'institution ne favorise pas, et qui vont permettre d'opérer des régulations privées plus fines. Mais un obstacle majeur demeure, celui de la difficulté et de la lourdeur de la mise en réseau des professionnels pour répondre de façon coordonnée aux caractéristiques des situations rencontrées.

Aussi, à la demande de notre principal commanditaire, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de PACA, avons-nous été amenés à formuler quelques propositions d'amélioration de la prise en charge de ces situations.





# Pour une optimisation des fonctionnements socio-institutionnels

Les préconisations les plus générales, bien que peu susceptibles d'être prises en compte au niveau politique, donnent une direction globale.

Il s'agit d'abord de réduire le processus de monoparentalisation sociale, en favorisant, dans la mesure du possible, le rapprochement de l'enfant de ses deux parents ; en soutenant les processus de requalification sociale et relationnelle des femmes ; en ne les incitant pas à s'installer dans une monoparentalité dans le temps.

À cet égard, il importe de délier de l'absence d'un compagnon l'attribution d'une aide financière aux parents élevant seuls leurs enfants. Ainsi, nous proposons d'individualiser les droits et prestations correspondants à la monoparentalité en les dissociant de l'éventuelle nouvelle situation de couple. Cela suppose que l'effort d'homogénéisation des textes juridiques dans le sens de la logique démocratique d'individualisation des droits soit mené à son terme. De la même façon, aider les mères à assumer la garde de leurs enfants nécessite la mise en place de solutions qui permettent aux femmes de s'absenter de façon irrégulière pour suivre des stages, pouvoir assumer des travaux atypiques au niveau des horaires (aides-soignantes, vendeuses, garde d'enfants, ménage...), mais aussi pouvoir participer à la vie sociale et associative, qui constitue souvent le préalable à l'insertion professionnelle.

Il s'agit ensuite de contrecarrer l'accentuation de la précarité lors de l'entrée en situation monoparentale, d'une part, en développant la diversité des soutiens possibles et ouvrant leurs conditions d'accès, d'autre part en développant l'information des publics et l'accueil des femmes par une démarche d'ouverture institutionnelle et de formation des intervenants, et la mise en place d'un support d'information multidimensionnel sur les droits sociaux existants.

Dès lors, tout un ensemble de mesures s'avère susceptible de favoriser l'insertion sociale, relationnelle et professionnelle par des actions globalisantes relatives à la personne dans ses

différentes composantes, et d'aider à la résolution des contradictions culturelles matrimoniales et sociales (un échantillon de ces mesures possibles est donné dans la synthèse - cf. ci-dessous).

Tout ceci doit permettre d'optimiser les positionnements des acteurs : institutions, intervenants et femmes, en améliorant le fonctionnement des institutions, en travaillant sur les représentations sociales de la monoparentalité, en promouvant la formation des intervenants sociaux à un accueil plus ouvert.



**POUR EN  
SAVOIR +**

La synthèse des préconisations et des mesures possibles sont disponibles sur :  
[www.poleressources95.org/publications/dossiers\\_syntheses\\_detail-176.html](http://www.poleressources95.org/publications/dossiers_syntheses_detail-176.html)

# En débat

Les échanges entre les participants et avec Gérard Neyrand se sont majoritairement centrés sur le témoignage d'expériences initiées dans des territoires franciliens principalement, tout en soulevant les freins rencontrés dans l'accompagnement des personnes en situation de monoparentalité précaire.

## Repenser les approches pour toucher les femmes précaires et éloignées

Quelles approches nouvelles développer pour contribuer à sortir des femmes en situation de monoparentalité et de précarité de leur isolement, et susciter leur expression ? Plusieurs pistes ont ainsi été évoquées. Ainsi, « *l'association Halte-femmes, structure d'accueil d'urgence pour les femmes en grande précarité à Paris, utilise le vecteur de l'art-thérapie pour susciter l'expression des femmes accueillies, créer du lien entre elles, viser leur mieux-être* », explique une participante qui y a effectué un stage. « *Ce type de technique, avec une élaboration qui passe notamment par le corps, produit des résultats étonnants avec ce type de public* », confirme Gérard Neyrand.

D'autres expériences à dimension collective sont évoquées. Il s'agit des groupes de parole dans les centres sociaux, ou l'association Atouts familles, aux Mureaux, « *qui propose des temps de rencontres collectifs et anonymes à des parents, accompagnés ou non de leurs enfants. L'association met en pratique le concept imaginé et développé depuis 15 ans à Nantes par Sophie Marinopoulos dans le cadre de l'association Les Pâtes au Beurre* ». Chaque semaine des familles se rencontrent et partagent un repas en échangeant leurs expériences de parents et les difficultés liées à ce rôle parfois compliqué. Au cœur du concept, l'accueil anonyme et la

convivialité qui permettent des rencontres informelles dans un lieu familial. Les parents peuvent alors prendre du recul par rapport au comportement de leur enfant, de leur éducation et du lien parent - enfant. Des professionnels sont présents pour les accompagner dans leur cheminement. « *Ce type de démarche s'inscrit notamment dans une logique de mise en réseau et de coordination des acteurs, de soutien et d'accompagnement à la parentalité, qui apparaît avec les REAAP* », souligne Gérard Neyrand.

Un autre témoignage évoque une approche par les pairs. « *Sur Persan, dans le cadre du programme de réussite éducative, un réseau de parents relais s'est mis en place, expliquent un parent relais et la coordinatrice du PRE. Ce réseau réunit des parents qui se sentent concernés par le mieux vivre ensemble et par les difficultés que rencontrent des enfants au collège. Notre rôle consiste à faire le lien entre les parents et les structures. Le lien avec les parents se crée plus facilement entre pairs. La confiance s'établit plus rapidement. Nous sommes nous mêmes formés à la communication, la connaissance des structures...* ». Un réseau identique fonctionne aux Mureaux, créant du lien entre des familles de différents quartiers et cultures et avec des institutions.

## Langue et cultures, des barrières à surmonter

Plusieurs participants évoquent la barrière de la langue dans l'accompagnement de mères en situation de monoparentalité précaire. Des structures, tel le PRE de Pontoise bénéficient d'un professionnel - psychologue en l'occurrence - « *formé à l'approche interculturelle. Cela permet aux familles d'être suivies par des personnes qui connaissent leur culture et pour nous, équipe du PRE de mieux comprendre certaines situations liées à la culture. L'impact est positif pour les familles comme pour nous* ».

Une référente famille en centre social, rappelant « *l'enjeu d'information, n'en souligne pas moins comme c'est compliqué au quotidien. Certaines personnes ne maîtrisent pas la langue française. Comment faire ?* ». Gérard Neyrand rappelle « *l'importance du travail en réseau et des*

*dynamiques collectives sur le plan local. Avec l'essor des REAAP, les démarches se multiplient, autour du recueil de l'information pertinente à transmettre, puis de l'élaboration et la diffusion de supports adéquats pour que cette information passe* ». « *La CAF, présente une Conseillère départementale en charge de la parentalité, comme d'autres institutions, se sont emparées depuis 10 ans de cet enjeu de lutte contre la précarisation monoparentale. Au sein de la CAF, une offre de services « travail social et accès aux droits », a été mise en place pour prendre contact, transmettre les informations sur les aides possibles aux familles dès que la séparation est connue. À un deuxième niveau, un accompagnement social peut s'engager par les travailleurs sociaux de la CAF pour soutenir la mise en place d'un parcours d'insertion sociale, voire professionnelle* ».

# Bibliographie de l'intervenant

## De l'enjeu de la formation

L'importance la formation a été soulignée dans les échanges. Celle des travailleurs sociaux, qui sont en première ligne dans l'accompagnement des femmes en situation de monoparentalité, mais aussi des professionnels de l'éducation, de l'animation socioculturelle... « *De même, souligne Gérard Neyrand, la formation doit viser à la prise en compte pluridimensionnelle des personnes en situation de précarité pour viser une meilleure qualité d'écoute, des objectifs de resocialisation, de mise en œuvre de dispositifs qui renvoient aux différentes dimensions de la prise en compte des femmes en situation précaire... Mais une difficulté apparaît de manière récurrente : la garde des enfants pour que les mères puissent s'inscrire dans des démarches d'insertion sociale ou professionnelle* ».

NEYRAND Gérard, L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance, Paris, PUF, 2000.

NEYRAND Gérard, "Mutations sociales et renversement des perspectives sur la parentalité", in Didier le Gall et Yamina Bettahar (dir.), La pluriparentalité, PUF, 2001.

NEYRAND Gérard, "Idéalisation du conjugal et fragilisation du couple, ou le paradoxe de l'individualisme relationnel", Dialogue « Penser le lien de couple », n°155, 1er trim. 2002.

NEYRAND Gérard, "La prévention précoce, une démarche paradoxale", Dialogue « Accompagner les premiers liens : la prévention précoce », n°157, 3° trimestre 2002

NEYRAND Gérard, ROSSI Patricia, Femmes « chefs de famille» en situation précaire. L'exemple de Marseille, recherche- action, CIMERSS-CODIF/DRDF, FAS, Préfecture BdR, Conseil Général, Conseil Régional, DDASS, 2002.

NEYRAND Gérard, ROSSI Patricia, Monoparentalité précaire et femme sujet, Toulouse, Érès, 2004 (3° édition 2007).

KNIBIEHLER Yvonne, NEYRAND Gérard (dir.), Maternité et Parentalité, éditions de l'ENSP, Rennes, 2004.

NEYRAND Gérard, Michel Dugnat, Georgette Revest, Jean-Noël Trouvé (dirs.), Familles et petite enfance. Mutations des savoirs et des pratiques, Toulouse, Érès, 2006.

NEYRAND Gérard, Abdelhafid HAMMOUCHE, Sahra MEKBOUL, Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales, Paris, La Découverte, 2008.

NEYRAND Gérard, Le dialogue familial. Un idéal précaire, Toulouse, Érès, 2009. NEYRAND Gérard,

NEYRAND Gérard, Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité, Toulouse, Érès, 2011 (3e éd. 2014).

NEYRAND Gérard, MEKBOUL Sahra, Corps sexué de l'enfant et normes sociales. La normativité corporelle en société néolibérale, Toulouse, Érès, 2014.

-----

À noter également, les actes d'un Petit déjeuner du Pôle de ressources avec Gérard Neyrand en 2013 :

Soutenir et contrôler les parents. De l'apparition de la parentalité dans la sphère publique aux paradoxes du dispositif de parentalité, 2014. A télécharger sur :

[www.poleressources95.org/publications/dossiers\\_syntheses\\_detail-159.html](http://www.poleressources95.org/publications/dossiers_syntheses_detail-159.html)

..... Le Pôle de ressources Ville et développement social bénéficie du soutien financier de la Préfecture de la Région d'Île-de-France, la Préfecture du Val d'Oise, l'Acse, le Conseil régional d'Île-de-France, la CAF du Val d'Oise, la Caisse des dépôts et consignations, et de ses adhérents (Villes, EPCI, associations et autres organismes).